

JE RÉNOV' EN COTENTIN : L'AGGLOMÉRATION DÉPLOIE DES AIDES ET UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS POUR TOUS LES HABITANTS

Mercredi 14 septembre, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin, aux côtés de Jean-René LECHÂTREUX, Vice-Président en charge de l'Energie, du Climat et de la Prévention des Risques Majeurs, de Martine GRUNEWALD, Vice-Présidente en charge de l'Habitat et du Logement a présenté en présence de Denis LEFER, Maire de BRICQUEBEC le dispositif d'aide et d'accompagnement porté par l'Agglomération pour les travaux de rénovation énergétique : Je Rénov'en Cotentin.

Le contexte

La rénovation énergétique des logements constitue une des priorités de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Elle permet de participer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les consommations énergétiques. Par ailleurs, elle améliore la qualité de vie au quotidien des ménages et contribue à diminuer leur facture énergétique. Dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, il s'agit d'un enjeu majeur pour la collectivité.

En effet, sur les 101 500 logements que compte le territoire, 80% ont été construits avant 1990 et 51% avant 1970 et donc, avant la première réglementation thermique de 1974 instaurant des mesures en faveur des économies d'énergies. Les logements représentent plus de 39% de la consommation énergétique du territoire.

Le Programme Local de l'Habitat adopté par l'Agglomération pour 2022-2027 fait de la rénovation énergétique un de ses axes d'intervention majeur. C'est dans ce cadre qu'est déployé le dispositif « Je Rénov'en Cotentin » : un service d'accompagnement pour les projets des rénovations énergétiques à destination de tous les habitants du Cotentin et des aides allant de 500 à 5 000€ pour conduire ces projets, sous conditions de ressources.

« On le voit, la consommation énergétique des logements est un poids pour de nombreux ménages. Avec « Je Renov'en Cotentin », notre objectif est bien de lutter contre les passoires énergétiques sur notre territoire, affirme le Président David MARGUERITTE. Dans un contexte où l'énergie est une des premières préoccupations au niveau national, l'Agglomération apporte une réponse concrète aux habitants de son territoire avec une conséquence directe sur le pouvoir d'achat des ménages ».

Je Renov'en Cotentin : un service gratuit reposant sur 2 piliers

Avec ce nouveau dispositif, l'Agglomération du Cotentin s'affirme comme l'interlocuteur unique auprès des habitants mais également des acteurs publics, des professionnels et des partenaires. Objectif : simplifier la lisibilité pour les porteurs de projet.

Le service s'articule autour de 2 piliers :

- Un service d'accompagnement, ouvert à tous les habitants, sans conditions de ressources, pour la rénovation de leur logement.
- Des aides financières allant de 500 à 5 000€, sous conditions de ressources.

Un guichet unique pour tous les habitants

Le service d'accompagnement, animé par la SCIC Les 7 Vents et le CDHAT, a pour mission de délivrer des informations neutres, de qualité et gratuites. Il permet d'apporter une réponse aux attentes des habitants en offrant une meilleure lisibilité et compréhension des aides disponibles.

Concrètement, le service se traduit par :

- Un accueil téléphonique du lundi au vendredi au 02.50.79.17.05 ;
- Un accueil physique sur rendez-vous ;
- Une visite à domicile par logement (projet avec gain énergétique > 35%) ;
- Un suivi personnalisé via un fichier unique.

Pour faciliter le parcours de rénovation des ménages, les conseillers s'adaptent à chaque demande et à l'état d'avancement du projet, de sa définition à la réalisation des travaux et au suivi de chantier.

Ce service doit permettre également d'éviter le démarchage abusif et les arnaques.

Des aides de 500 à 5 000€ ciblées sur les « passoires énergétiques »

Depuis le 1^{er} septembre, l'Agglomération du Cotentin propose des aides financières pour soutenir la rénovation énergétique des logements. Celles-ci s'adressent aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs privés pour des logements privés de plus de 15 ans situés sur le territoire de l'Agglomération, occupés à titre de résidence principale et ayant une étiquette énergie F ou G.

Le soutien financier de l'agglomération concerne en priorité les ménages disposant de faibles ressources et est adapté selon l'ambition du projet et donc l'importance de l'enveloppe travaux.

« Avec ces aides, le Cotentin souhaite accentuer la résorption des passoires énergétiques, soit des logements avec une étiquette F ou G. Elles sont un moyen de réduire le reste à charge qui est souvent un vrai problème pour les

ménages ayant des ressources modestes. Enfin, ce soutien financier est aussi une manière de créer un effet levier pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux plus ambitieux, voire dans certains cas une réhabilitation globale. Les aides de l'Agglomération peuvent en effet se cumuler avec d'autres aides comme celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou Ma Prime Rénov'. L'accompagnement offert par le guichet unique doit justement permettre de définir les autres aides mobilisables pour ainsi simplifier le parcours de rénovation des ménages », souligne le Président David MARGUERITTE.

Les aides se déclinent sous 3 niveaux :

- Une aide « coup de pouce » de 500€ :

Cette aide forfaitaire peut être mobilisable pour des travaux permettant l'atteinte de l'étiquette énergie E à minima. Elle concerne les projets comportant au moins deux actions travaux dont une sur l'isolation

Exemple : l'isolation des combles et le changement du mode de chauffage par une pompe à chaleur (PAC). Ces opérations permettent un gain « coût-bénéfice » immédiat et une sortie de passoire énergétique.

- Une aide « amélioration énergétique » de 2 000€ :

Cette aide forfaitaire peut être mobilisable pour des travaux permettant l'atteinte de l'étiquette E à minima avec un gain énergétique d'au moins 35%.

Exemple : un bouquet de travaux comprenant l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries et l'installation d'un poêle à bois.

- Une aide « rénovation globale » de 3 000€ :

Cette aide forfaitaire peut être mobilisable pour des travaux permettant l'atteinte de l'étiquette C à minima avec un gain énergétique d'au moins 55%.

Exemple : une rénovation complète d'un logement avec l'isolation des combles, l'isolation des murs, le remplacement des menuiseries, le changement du mode de chauffage par une pompe à chaleur (PAC) et la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Par ailleurs, cette aide est majorée de 2 000€ soit une aide de 5 000€ pour les ménages ayant des revenus inférieurs aux plafonds de ressources « modestes et très modestes » fixés annuellement et pour les propriétaires bailleurs conventionnés par l'ANAH.

Le recours au service d'accompagnement est obligatoire pour l'obtention d'une aide du Cotentin, quelle que soit la nature du projet. Si les aides de l'Agglomération peuvent venir en complément d'autres modes de financement via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Ma Prime Rénov' ou d'autres subventions locales, elles ne sont en revanche pas cumulables entre elles.

CONTACT

Je Rénov'en Cotentin

Tel : 02.50.79.17.05 ou rendez-vous sur lecotentin.fr Rubrique "Les services du quotidien"